



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SNBC 3

Fiche sectorielle Agriculture

L'objet de cette fiche est de résumer les premières orientations de la SNBC 3 à l'horizon 2030 du secteur de l'agriculture.

Le secteur de l'agriculture constitue le deuxième secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France :

Ses émissions se sont élevées à 74 Mt CO₂eq en 2022, soit 19 % des émissions brutes de la France, dont 59% des émissions liées à l'élevage, 26% liées aux cultures et 14% liées à la combustion dans les engins, moteurs et chaudières des secteurs. Les émissions de l'agriculture sont pour la plupart inhérentes au processus même de production.

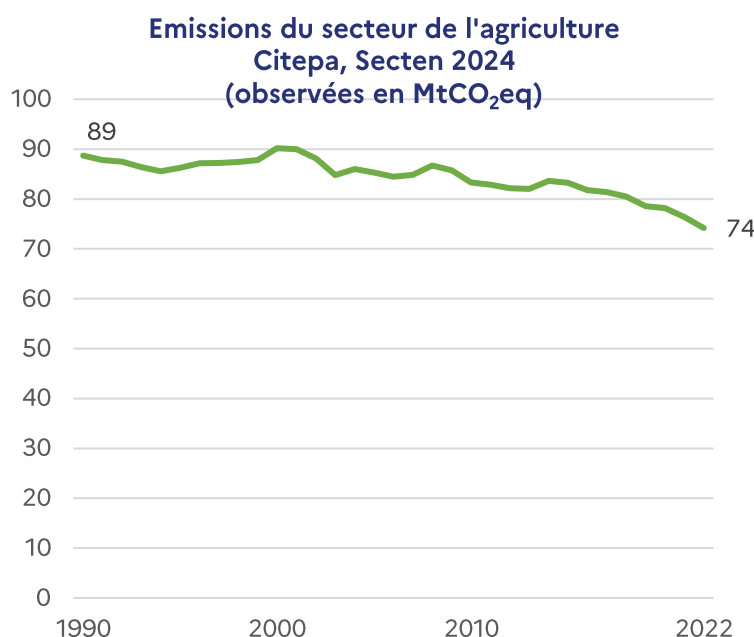


Figure 1 : Evolutions des émissions du secteur de l'agriculture (Source : inventaire nationale des émissions de gaz à effet de serre, Citepa, Secten 2024)

Répartition des émissions 2022 du secteur de l'agriculture

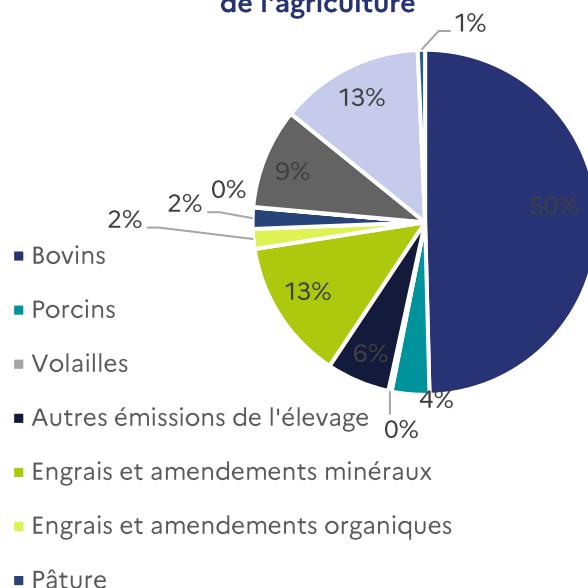


Figure 2 : Répartition des émissions de gaz à effet de serre de l'année 2022 du secteur de l'agriculture (Source : Citepa, Secten 2024)

Les enjeux d'atténuation se traduiront :

par une application à large échelle des principes d'une agriculture agro-écologique moins émettrice de GES (tels que le développement de systèmes de polyculture élevage, avec un renforcement de l'autonomie protéique et un retour à l'herbe, l'allongement des rotations et l'introduction de davantage de légumineuses pour réduire le recours aux engrais de synthèse, etc.) et favorisant le stockage de carbone dans les sols, via des pratiques permettant de préserver et d'augmenter leur teneur en matière organique (augmentation de la couverture des sols via la mise en place de cultures intermédiaires par exemple, etc.).

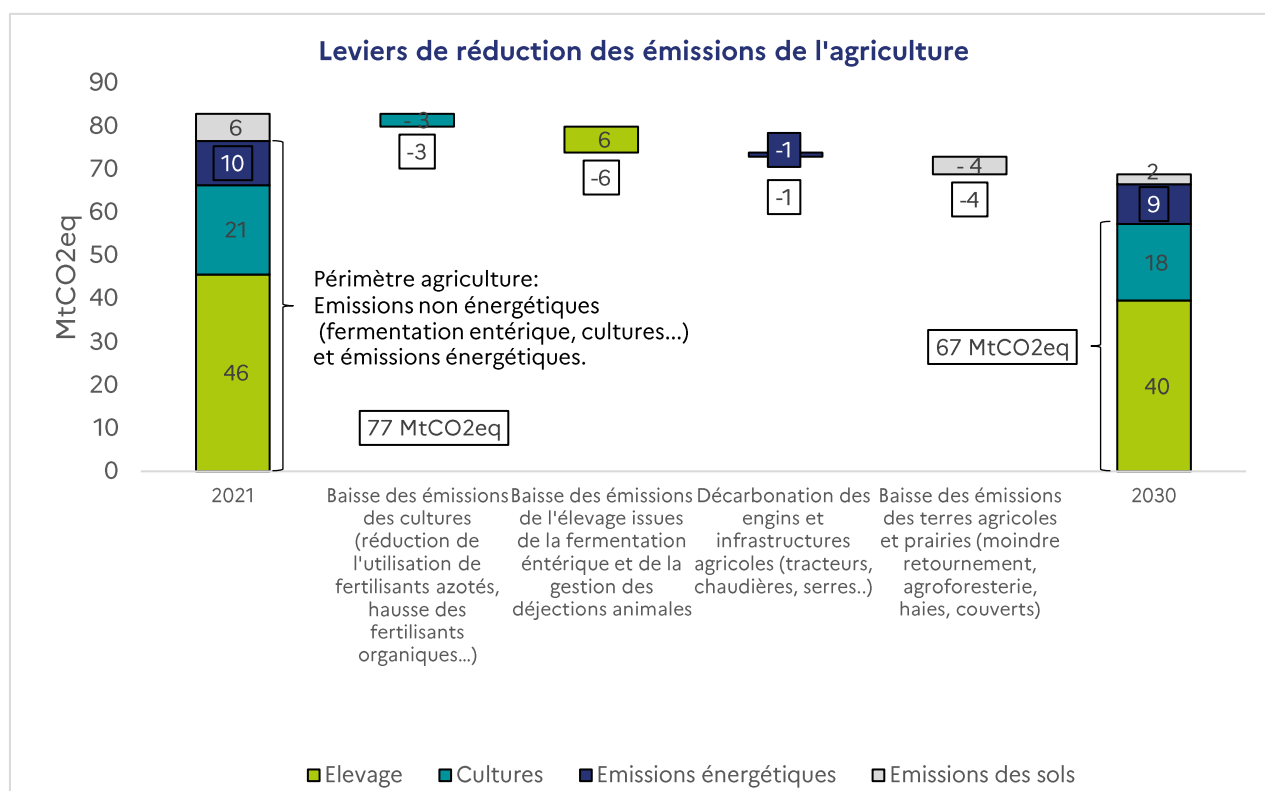


Figure 3 : Décomposition indicative des effets des différents leviers sur la base des travaux de modélisation de la DGEC (Sources : inventaire national des émissions de gaz à effet de serre, Citepa, Secten 2023 ; modélisations DGEC)

Le scénario provisoire porte les émissions du secteur de l'agriculture à **67 Mt CO₂eq en 2030** (soit 10% des émissions brutes). Cela correspond à une **baisse de -25% des émissions du secteur** par rapport à 1990.

Emissions 2030 provisoires issues de la modélisation (SNBC 3)

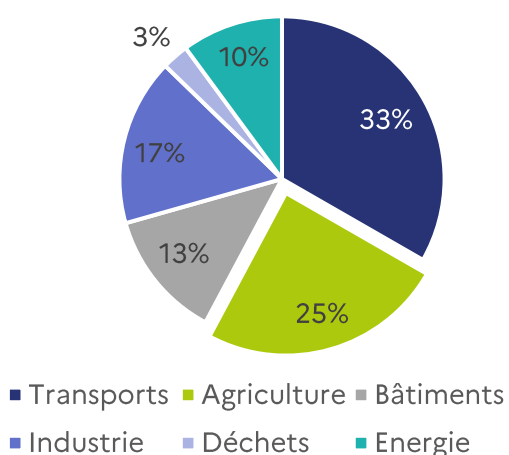


Figure 5 : Part des émissions du secteur dans les émissions globales en 2030 (selon la modélisation provisoire de la SNBC 3)

Emissions du secteur de l'agriculture (observées et projetées, en MtCO₂eq)

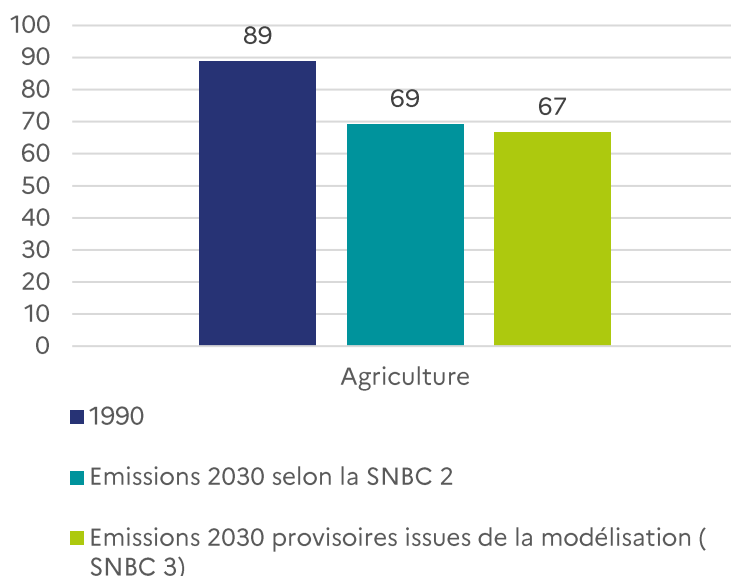


Figure 4 : Evolutions des émissions du secteur de l'agriculture entre 1990 (observées) et 2030 (projetées selon la SNBC 2 et la SNBC 3 provisoire)

LES ORIENTATIONS DE LA SNBC 3

Culture

- **Déploiement des leviers bas-carbone dans les exploitations, notamment pour réduire la consommation d'engrais minéraux azotés** : Ce développement est encouragé via le Plan Stratégique National 2023-2027 (PSN actuel) et via la mise en œuvre de diagnostics sur la résilience climatique des exploitations. La baisse de l'utilisation des engrais minéraux azotés sera obtenue grâce au développement de pratiques d'optimisation, à la diversification des sources d'azote et à l'allongement des rotations. L'utilisation des digestats de méthanisation sera optimisée. Un dispositif incitatif à la baisse de l'impact carbone des engrais azotés pourrait être envisagé. Les efforts de durabilité des exploitants agricoles pourront être encouragés et rémunérés.
- **Développement de systèmes et filières agricoles permettant l'atténuation des émissions de GES, l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et la souveraineté alimentaire** : Les systèmes agro-écologiques et filières moins émetteurs de GES seront accompagnés (développement de l'agriculture biologique, soutien aux filières protéines végétales, développement des surfaces de vergers, développement des cultures intermédiaires).
- **Encouragement des dynamiques de transition à l'échelle des territoires dans une logique contractuelle, en associant tous les maillons du système alimentaire** : La territorialisation de la planification écologique pour l'agriculture et la forêt permettra de bâtir des projets partagés de transition agro-écologique qui croisent des approches par filière et par territoire. La création d'un fonds de souveraineté alimentaire visera à accompagner le développement et la transformation des filières agricoles en soutenant des projets ciblés sur la transition agro-écologique, dans le cadre de démarches collectives et impliquant plusieurs maillons de la chaîne alimentaire. Les territoires continueront à être encouragés et accompagnés pour définir et mettre en œuvre des Projets alimentaires territoriaux (PAT) dont le caractère systémique pourra être renforcé dans le cadre de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC).

Élevages

- **Evolution des cheptels** : Ces évolutions seront accompagnées afin de travailler sur la consommation cohérente avec le Plan national nutrition santé (PNNS), de structurer les filières en cohérence avec les besoins et modes de consommations, de réduire nos dépendances aux importations en matière d'alimentation animale et de préserver les prairies permanentes ainsi que la biodiversité et les stocks de carbone associés. Une vigilance sera exercée au regard des impacts territoriaux et sur la souveraineté alimentaire en privilégiant la consommation de viande locale et durable.
- **Conduite des troupeaux et systèmes d'élevages** : Le développement des pratiques agro-écologiques dans les élevages sera promu (extensification des élevages avec un recours accru au pâturage ainsi qu'à l'autonomie protéique des exploitations). La gestion des troupeaux sera optimisée. Les systèmes de polyculture-élevage les plus performants du point de vue des émissions de GES seront encouragés. Les prairies permanentes seront ainsi protégées pour les services écosystémiques qu'elles rendent à l'élevage et à la société.
- **Gestion et valorisation des effluents animaux** : La couverture des fosses à lisiers sera généralisée à long terme avec notamment des systèmes de récupération du méthane, et des pratiques d'épandage améliorées.

Évolution des régimes alimentaires

- **Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)** : la SNANC déterminera les orientations de la politique de l'alimentation et de la nutrition durable et favorable à la santé à horizon 2030, en s'appuyant notamment sur le Programme national pour l'alimentation et le PNNS. Cette stratégie a pour vocation d'être systémique et de promouvoir l'ensemble des dimensions de la durabilité.
- **Incitations à consommer des produits bio, locaux et de saison et des légumineuses** : La consommation de produits durables et de qualité sera encouragée dans le cadre de la SNANC, via un renforcement du cadre législatif, des mesures incitatives structurantes et de la sensibilisation.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : Tous les leviers seront mobilisés pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Consommation d'énergie dans les exploitations

- **Sortie progressive des énergies fossiles pour les engins agricoles et déploiement des itinéraires culturels moins consommateurs en énergie :** La substitution et le renouvellement des tracteurs, accompagnés par des aides publiques et la volonté de réduire à terme l'usage du GNR agricole, se feront progressivement au profit d'un fonctionnement aux biocarburants et d'un remplacement par des moteurs électriques voire à hydrogène en fonction des usages.
- **Mise en place des dispositifs financiers d'accompagnement pour améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des bâtiments (dont serres) :** Des aides financières pourront être mises en place ou poursuivies pour faciliter la rénovation thermique et la construction de bâtiments économes en énergie et utilisant des énergies décarbonées (géothermie ou chaleur fatale notamment). Le plan de souveraineté Fruits et Légumes vise également à soutenir les gains d'efficacité énergétique et la décarbonation des serres.

Production de bioénergies

- **Soutien à la méthanisation agricole des effluents d'élevage ou des productions végétales non valorisées par ailleurs :** Le développement de la méthanisation sera encouragé grâce au soutien du tarif d'achat du biogaz injecté dans les réseaux de gaz, à la mise en place d'une trajectoire d'incorporation fondée sur des certificats de production de biogaz et au déploiement d'incitations à la consommation industrielle de biogaz pour la production de chaleur, à l'utilisation locale de bioGNV pour les usages difficilement électrifiables. Le soutien à la méthanisation/cogénération sera assuré dans des cas spécifiques. Un renforcement des contrôles de la réglementation sur l'alimentation des méthaniseurs permettra de prioriser le développement des CIVE et le traitement des effluents d'élevage.
- **Gestion durable et valorisation des haies et développement de l'agroforesterie :** Il s'agira de structurer des filières de valorisation des produits des haies tout en garantissant leur gestion durable. Les démarches de labellisation de la gestion durable des haies seront encouragées. L'agroforesterie intra-parcellaire sera développée à la fois sur les prairies et les terres arables, favorisée par des financements matériels et immatériels.

Stockage du carbone dans les sols et dans la biomasse

- **Développer les leviers de stockage de carbone dans les exploitations agricoles :** Le PSN actuel incite au stockage de carbone via le maintien et l'entretien des prairies permanentes par l'élevage (conditionnalité, aides couplées bovines, éco-régime, MAEC¹, ICHN²), et la préservation et la création d'infrastructures agro-écologiques et via la couverture des sols par la conditionnalité ou les MAEC pour la qualité et la protection des sols. Ces leviers seront accentués. La réalisation de diagnostics portant sur le stockage de carbone et les réductions d'émissions de GES sera par ailleurs encouragée.
- **Développer durablement le potentiel de stockage des haies et de l'agroforesterie intra-parcellaire :** Il s'agira de stopper la dégradation des haies existantes et d'accompagner le développement du linéaire de haies par la mise en place de pratiques de gestion durable des haies et la structuration de filières permettant la valorisation économique des produits de la haie. Cela sera développé grâce à des soutiens à la production de plants, à la plantation, à la labellisation sous gestion durable, à l'accompagnement technique, à la formation et aux outils de transformations et aux pépinières ainsi qu'au suivi avec la mise en place d'un observatoire national des haies et de leur gestion.
- **Favoriser le stockage carbone dans les sols.** L'évolution des modes de production et du travail du sol (moindre retournements, allongement des rotations...) ainsi que le triplement à terme (~2050) des couverts de culture intermédiaires permettront d'augmenter le stockage carbone des sols agricoles. Des financements privés seront également mobilisés, afin de renforcer la demande pour les projets bas carbone, notamment ceux favorisant le stockage dans les sols

¹ MAEC : Mesures agroenvironnementales et Climatiques

² ICHN : Indemnité compensatoire des handicaps naturels

PRINCIPALES HYPOTHESES DU SCENARIO DE REFERENCE (PROVISOIRE)

Culture

- **Evolution des modes de production :**
 - **Evolution des grandes cultures vers des systèmes à bas intrants** (50% en 2030), dont 21% en agriculture biologique dès 2030.
 - **Allongement des rotations et diversification** : atteinte de 2 Mha de légumineuses en 2030 (doublement par rapport à 2020).
 - **Développement des cultures intermédiaires** : atteinte de 4,8 Mha en 2030.
 - **Augmentation des pratiques visant à préserver la structure du sol**, comme le semis-direct : atteinte de 1,9 Mha en 2030.
- **Diminution du recours aux engrais minéraux azotés** : -26 % en 2030.
- **Développement des infrastructures agro-écologiques** : augmentation des surfaces d'agroforesterie intra-parcellaire d'ici 2030 (sur prairies et terres arables) et développement des haies (voir parties « Production de bioénergies » et « Stockage du carbone dans les sols »).

Élevages

- **Evolution des cheptels** : Ralentissement du rythme de décapitalisation des cheptels constaté ces dernières années ; revalorisation de l'élevage au cœur du système agricole et maximisation de ses bénéfices écosystémiques en valorisant les modèles locaux, durables et pâturant ; évolution des régimes alimentaires vers le respect des préconisations du PNNS ; l'ensemble de ces évolutions contribuant à maintenir ou restaurer la souveraineté agricole sur ces filières. L'évolution³ serait de -12 % en 2030 par rapport à 2020 pour les bovins ; -10 % en 2030 pour les porcins ; stable pour les volailles.
- **Modes de production** : la part des élevages bovins lait en système de pâturage dominant passe de 28 % en 2020 à 45 % en 2030 ; les poulets label et agriculture biologique (AB) évoluent de 32% en 2020 à 39% en 2030 ; les porcs label et AB évoluent de 4 % en 2020 à 7 % en 2030.
- **Autonomie protéique** : hausse de l'autonomie protéique des cheptels grâce à un recours accru au pâturage des bovins et à l'augmentation de production de protéagineux et légumineuses fourragères, afin de réduire de 50 % les importations de soja en 2030.
- **Gestion des troupeaux** : optimisation de la gestion des troupeaux via l'adaptation de l'alimentation et la conduite sanitaire⁴, et amélioration des performances des animaux via la sélection génétique.

Évolution des régimes alimentaires

- **Evolution progressive vers des régimes alimentaires conformes aux repères nutritionnels** du Programme National Nutrition Santé (PNNS), associée à une consommation plus importante de fruits et légumes frais, de légumineuses et de céréales complètes, et à une consommation globale moindre de protéines animales au profit d'autres sources de protéines, notamment en réduisant la surconsommation.
- **Evolution de la demande** : hypothèse d'une demande soutenue des consommateurs pour des produits locaux, de saison et de qualité.
- **Réduction importante du gaspillage alimentaire.**

Consommation d'énergie dans les exploitations

- **Décarbonation des engins agricoles** : la part d'engins agricoles fonctionnant avec des énergies non-fossiles (biocarburants, HVO100, électricité, H₂, BioGNV) passe de 0 % à 7 % en 2030.

³ Ces évolutions ne constituent pas des objectifs mais sont les hypothèses provisoires du scénario. Elles ont été construites au regard des dynamiques actuelles et anticipées à court terme.

⁴ Pour les bovins lait cela se traduit notamment par l'augmentation de la longévité des animaux et l'abaissement de l'âge du premier vêlage.

- **Efficacité énergétique des équipements, des serres et des bâtiments** : renforcement de l'efficacité énergétique des installations, et déploiement de systèmes de chauffage alternatifs (pompes à chaleur, géothermie, chaleur fatale, biomasse, etc.).

Production de bioénergies

- **Méthanisation** : la part des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) au sein des cultures intermédiaires progresse de 4 % aujourd'hui à 19 % en 2030. La production de méthane atteint 15 TWh en 2030 à partir de cultures intermédiaires à vocation énergétique. Une part croissante des déjections animales est méthanisée pour atteindre plus de 20% en 2030. Une mobilisation croissante des résidus de culture, des cultures fourragères, des biodéchets et des CIVE permettra d'augmenter la production de biogaz pour atteindre globalement environ 50 TWh de production de biogaz en 2030.
- **Bioénergies** : le développement des infrastructures agro-écologiques est favorisé (voir partie « Stockage du carbone dans les sols et la biomasse ») avec l'arrêt de l'arrachage, le développement de la gestion durable des haies, l'augmentation des surfaces de haies et d'agroforesterie intra-parcellaire, et permet d'augmenter la production de bois-énergie de 3 TWh en 2030.
- **Biocarburants** : +9 TWh de production de biocarburants liquides en 2030 par rapport à 2019, pour assurer l'essor de biocarburants avancés (résidus de cultures et cultures lignocellulosiques).

Stockage du carbone dans les sols et dans la biomasse

- **Couverts de cultures intermédiaires** : les couverts de cultures intermédiaires en hiver et en été se développent pour atteindre 4,8 Mha d'ici 2030.
- **Développement des haies** : alors qu'aujourd'hui les haies régressent six fois plus vite que l'on n'arrive à les reconstituer, le scénario de référence inverse au plus vite cette tendance, et vise + 50 000 kilomètres linéaires nets de haies plantées entre 2020 et 2030.
- **Agroforesterie** : augmentation significative des surfaces d'agroforesterie intra-parcellaire d'ici 2030 pour atteindre 100 000 ha sur prairies et terres arables.
- **Préservation des prairies permanentes** : en 2020, la surface en prairies permanentes était de 9,6 Mha. Ce nombre se maintient à 9,5 Mha en 2030. Le retournement des prairies est contenu.